

Ligne à 735 kV Micoua-Saguenay

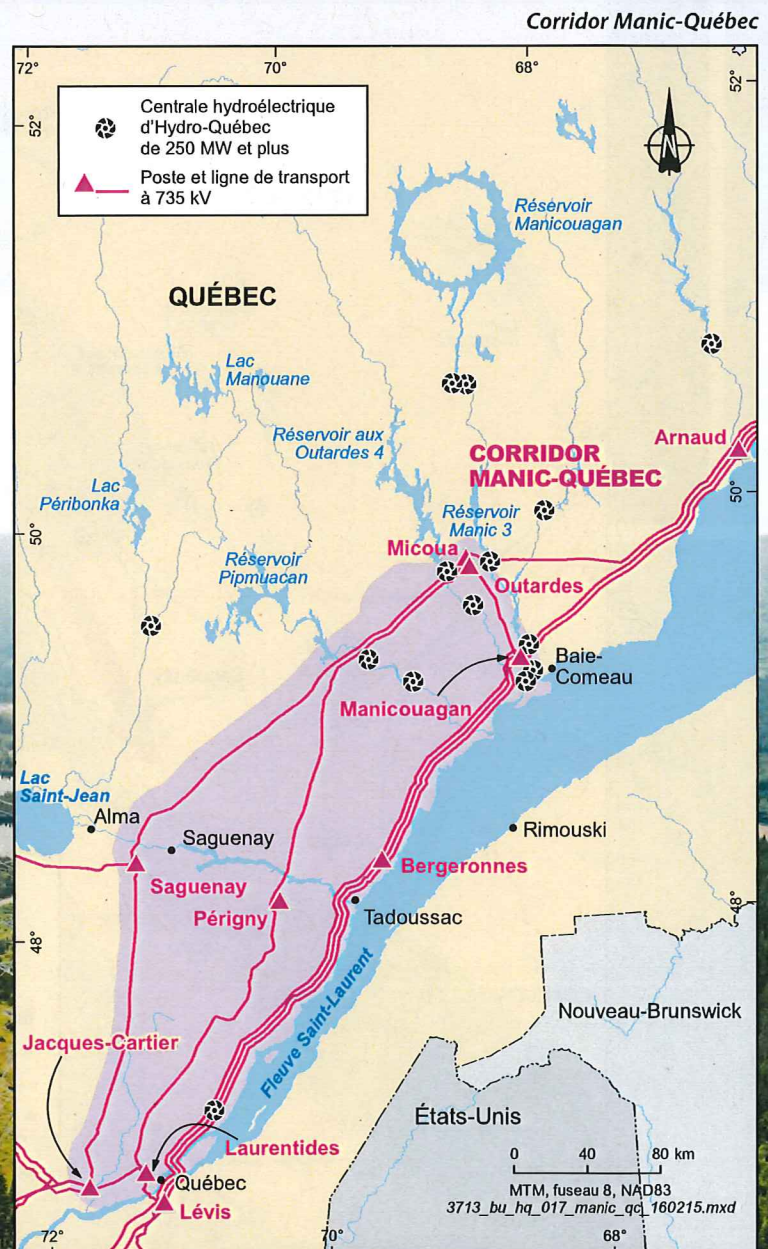
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

FÉVRIER 2016

SITUATION ACTUELLE

Les lignes à 735 kV du réseau de transport d'Hydro-Québec ont été graduellement mises en service depuis le milieu des années 1960. Elles servent à transiter la puissance électrique produite par les centrales situées en majeure partie à la Baie-James et sur la Côte-Nord vers les grands centres de consommation, qui se trouvent dans le sud du Québec.

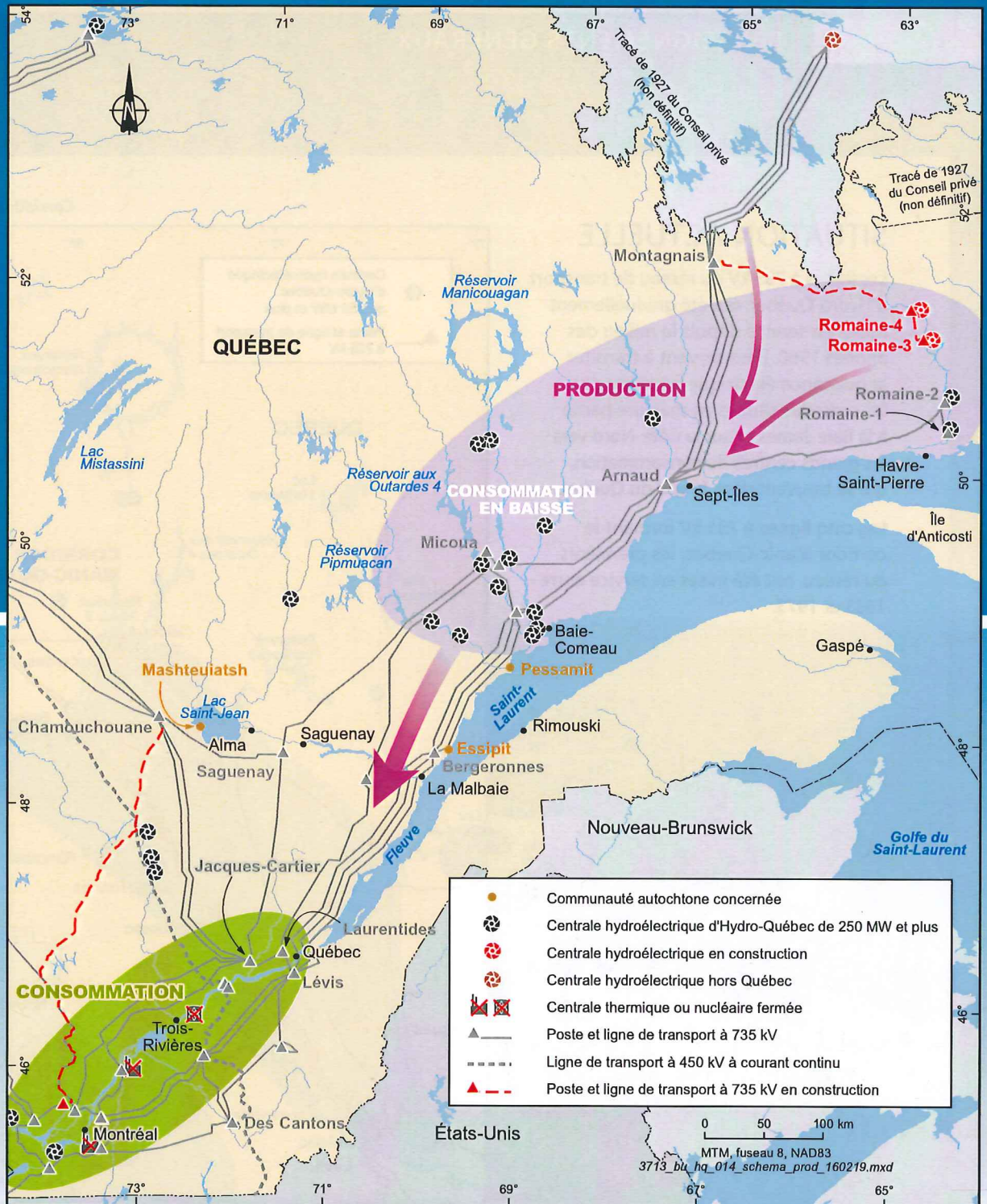
Les cinq lignes à 735 kV formant le corridor Manic-Québec, les premières du réseau, ont été mises en service entre 1965 et 1973.



Depuis 2011, le réseau de transport d'électricité a connu des changements importants :

- d'abord, la diminution de la consommation sur la Côte-Nord ;
- puis, la fermeture des centrales thermiques de Tracy et de La Cité et de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Ces changements obligent Hydro-Québec à prendre des mesures afin de maintenir la fiabilité du réseau de transport.



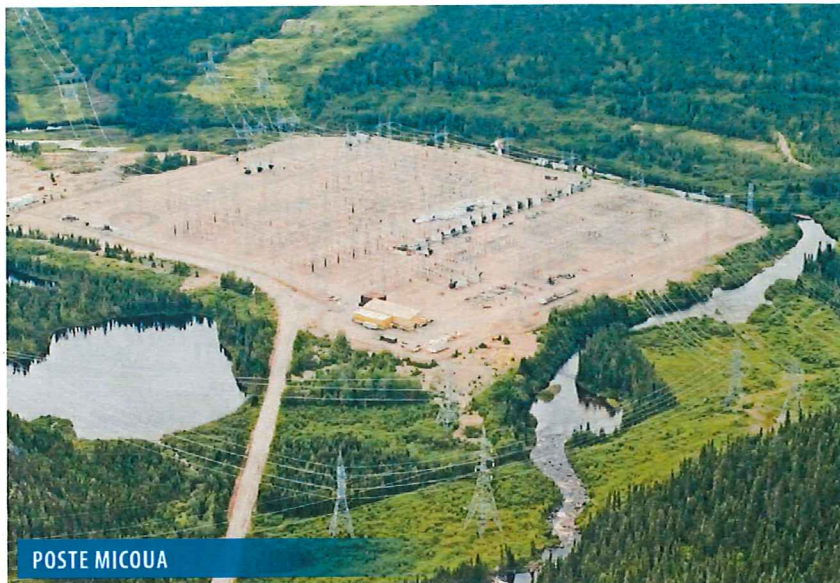
Zone de convergence des corridors de transport d'électricité de la Côte-Nord

SOLUTION PROPOSÉE

Afin de maintenir la fiabilité d'alimentation de la clientèle québécoise, Hydro-Québec a étudié différents scénarios et considère que la solution optimale est de construire une nouvelle ligne à 735 kV d'environ 250 km entre le poste Micoua, situé sur la Côte-Nord, et le poste du Saguenay, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faudra également effectuer des travaux connexes qui consistent à ajouter des équipements dans les deux postes et à agrandir le poste du Saguenay.

En plus d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau, le projet renforcera le corridor Manic-Québec, situé dans des zones à risque élevé de givre et de verglas, en y ajoutant une liaison plus robuste. La nouvelle ligne respectera des critères techniques qui lui permettront de mieux résister à des événements de vent, de givre et de verglas.

Ce projet présente aussi les avantages de réduire les pertes électriques sur le réseau et d'en améliorer la flexibilité d'exploitation.

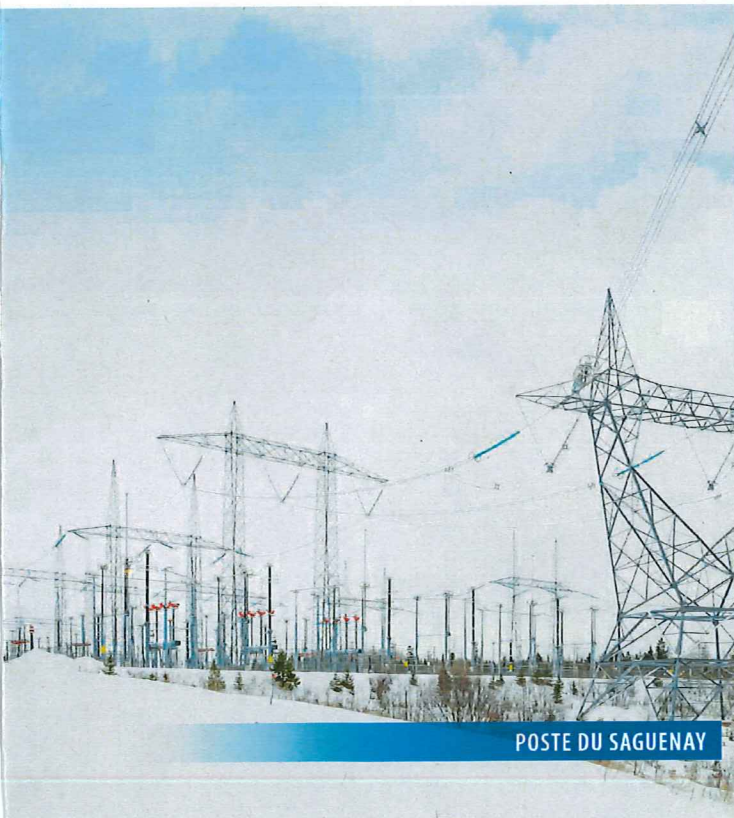


POSTE MICOUA

En résumé, la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV entre le poste Micoua et le poste du Saguenay permettra :

- de maintenir la fiabilité du réseau ;
- de renforcer le corridor Manic-Québec ;
- de réduire les pertes électriques ;
- d'améliorer la flexibilité d'exploitation du réseau.

LIAISON ROBUSTE



POSTE DU SAGUENAY

ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude, d'une longueur de 255 km et d'une largeur de 15 à 20 km, est délimitée à l'est par le poste Micoua, situé près de la centrale Manic-3, à l'ouest par le poste du Saguenay, situé dans la ville de Saguenay, et au sud par la ligne à 735 kV Micoua-Saguenay existante. Sa limite nord contourne de grands plans d'eau, soit le réservoir aux Outardes 4, le réservoir Pipmuacan et le lac La Mothe.

La zone d'étude évite la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate, la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes et le parc national des Monts-Valin.

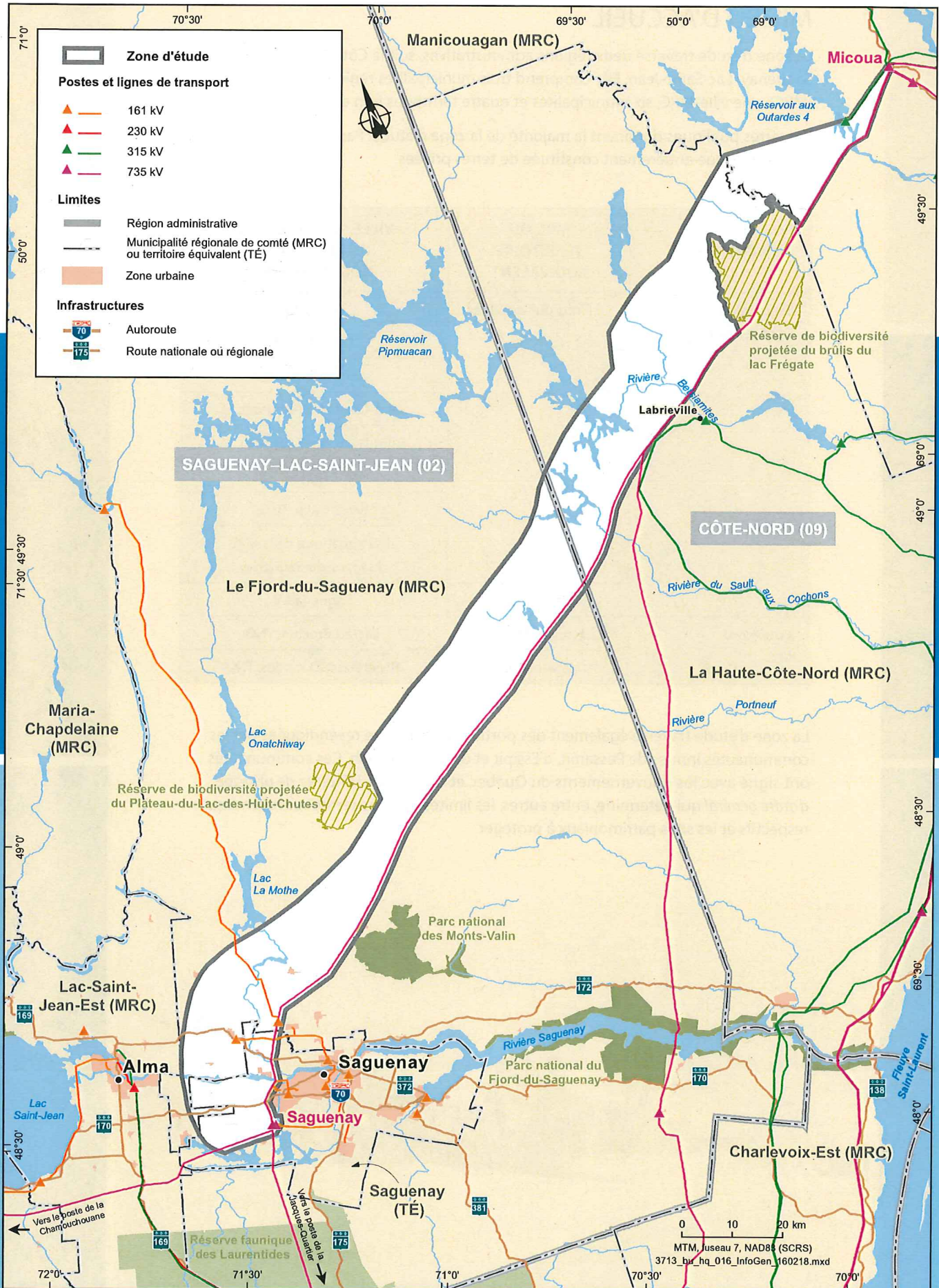
LA PARTIE NORD de la zone d'étude, dans les hautes terres du plateau laurentien, a un relief accidenté et comprend notamment des zones à risque élevé de givre, de nombreux lacs et rivières et des tourbières dispersées. Elle est vouée à la villégiature, à la chasse et à la pêche ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles, notamment l'exploitation forestière.

LA PARTIE SUD, située dans les basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est une plaine traversée par la rivière Saguenay et compte par endroits de grandes tourbières profondes. Elle a une vocation agricole et agroforestière et accueille quelques zones urbaines et industrielles.

Cette zone d'étude permettra d'élaborer des tracés qui respectent les critères de fiabilité et de sécurité du réseau.



SÉCURITÉ DU RÉSEAU



MILIEU D'ACCUEIL

La zone d'étude traverse deux régions administratives, soit la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle comprend trois municipalités régionales de comté (MRC), une ville-MRC, six municipalités et quatre territoires non organisés.

Les terres publiques dominent la majorité de la zone d'étude. Par contre, la partie sud est presque entièrement constituée de terres privées.

RÉGION ADMINISTRATIVE	MRC OU TERRITOIRE ÉQUIVALENT	VILLE, MUNICIPALITÉ OU TERRITOIRE NON ORGANISÉ
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	Le Fjord-du-Saguenay	Bégin, M
		Larouche, M
		Saint-Ambroise, M
		Saint-Charles-de-Bourget, M
		Saint-David-de-Falardeau, M
		Saint-Honoré, M
		Mont-Valin, TNO
	TNO aquatique de la MRC du Fjord-du-Saguenay	
	Saguenay	Saguenay, V
Côte-Nord (09)	La Haute-Côte-Nord	Lac-au-Brochet, TNO
	Manicouagan	Rivière-aux-Outardes, TNO

La zone d'étude traverse également des portions de territoire revendiquées par les communautés innues de Pessamit, d'Essipit et de Mashteuiatsh. Ces communautés ont signé avec les gouvernements du Québec et du Canada l'*Entente de principe d'ordre général* qui détermine, entre autres, les limites de leurs territoires revendiqués respectifs et les sites patrimoniaux à protéger.



ÉTUDES À VENIR

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec réalisera des études environnementales et techniques afin de bien connaître les caractéristiques de la zone d'étude. Les études environnementales porteront entre autres sur la faune et la flore, l'utilisation du territoire, le paysage et l'archéologie. Les études techniques traiteront des zones de givre, de verglas et d'érosion et des matériaux de surface.

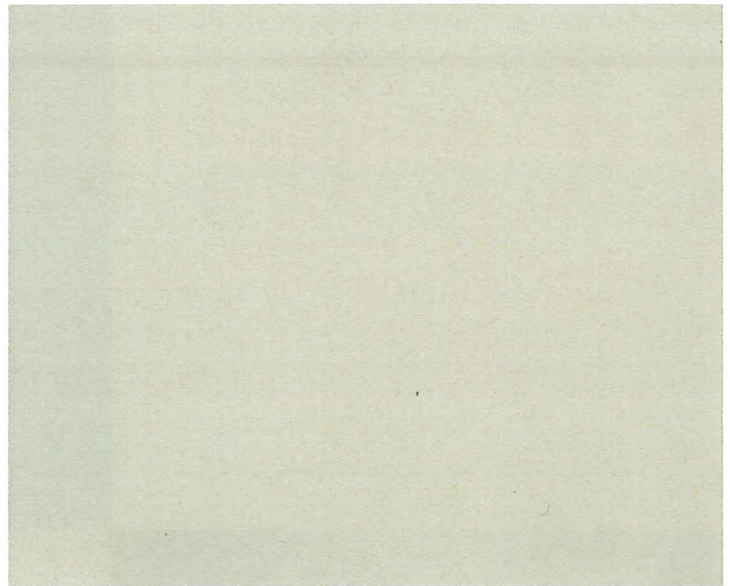
ÉLABORATION DE TRACÉS

Hydro-Québec élaborera des tracés de ligne en prenant en considération les éléments environnementaux sensibles, tels que le milieu bâti, les sites patrimoniaux, les zones de villégiature, les refuges biologiques, les milieux humides ainsi que les habitats des espèces fauniques à statut particulier. Elle tiendra également compte des contraintes techniques et des préoccupations du milieu. Par la suite, elle effectuera des analyses comparatives des tracés afin de retenir la solution de moindre impact.

PARTICIPATION DU PUBLIC

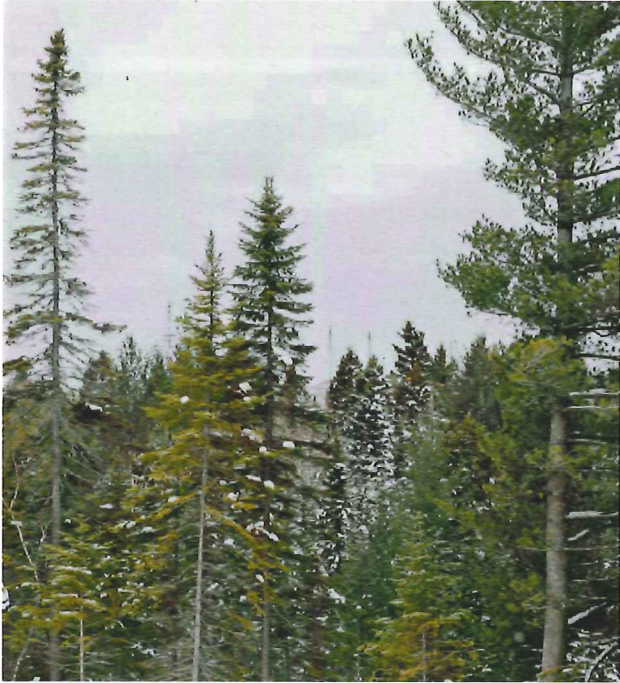
L'accueil favorable par les collectivités locales est l'une des trois conditions essentielles à la réalisation des projets d'Hydro-Québec. L'entreprise élabore chaque nouveau projet en recherchant l'équilibre entre les trois pôles du développement durable, soit les aspects sociaux, environnementaux et économiques.

C'est pour cette raison qu'Hydro-Québec met en œuvre un processus de participation et de consultation du public. L'entreprise pourra ainsi tenir compte des attentes et des préoccupations exprimées par la population et les représentants du milieu afin d'adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.



ENVIRONNEMENT
et
PARTICIPATION
DU PUBLIC





CALENDRIER

AVANT-PROJET

Réalisation des études et participation du public	2016-2018
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	2018

PROJET

Autorisations gouvernementales	2018-2019
Construction	2019-2022
Mise en service	2022

hydroquebec.com

